

LES ASPECTS GENERAUX DU MEDICO-SOCIAL

Le Service Médico-Social est un service transversal, pluridisciplinaire qui a pour objectif de prendre en soin l'ensemble des enfants accueillis à l'Institut Pierre CHANAY.

Ils sont effectués par une équipe pluridisciplinaire (psychiatres, médecin généraliste, psychologues, orthophoniste, assistante sociale, infirmière, aide-soignante, garde-malades...).

Les soins s'adressent aux enfants selon plusieurs modalités :

1) Les soins somatiques sur l'établissement :

Tout au long de leur cursus à l'Institut Pierre CHANAY, les enfants bénéficient d'un suivi régulier avec au minimum, une visite médicale systématique annuelle effectuée par le médecin généraliste attaché à l'école, le Docteur SENECLAUZE. Cette visite a lieu au cabinet de ce praticien pour encourager l'autonomie des enfants.

Selon le statut de l'enfant au sein de l'Institut Pierre CHANAY, le suivi médical sera un peu différent : pour les enfants internes, du fait que leurs parents ne peuvent pas assumer le suivi médical de leurs enfants qu'ils ne reçoivent que le weekend, un suivi médical sera proposé qui pourra englober tous les soins nécessaires à leur enfant (tel l'orthodontie, la kinésithérapie, des consultations spécialisées...).

Pour les enfants externes, les parents seront informés des soins qui nous semblent nécessaires et ils pourront choisir d'en confier l'exécution au personnel de l'infirmerie, soit de les effectuer eux-mêmes.

En cas d'urgence, par principe et sauf avis contraire clairement exprimé par leurs parents, les enfants orientés sur les urgences de l'Hôpital de MACON situé à moins de 5 minutes de voiture de l'Institut Pierre CHANAY, les parents seront informés par les professionnels de l'Institut Pierre CHANAY le plus rapidement possible.

Les soins somatiques quotidiens sont effectués sous la responsabilité des médecins de l'Institut Pierre CHANAY à l'infirmerie. Cette infirmerie accueille les enfants malades ou souffrants 24 h/24 avec une équipe composée de Madame Marie-Noëlle LARGE, infirmière Madame Mireille CHAVET, aide-soignante, Madame Anne-Marie COLS et le concours pour la nuit de garde-malades, qui sont des élèves infirmières en fin d'étude.

Les consultations spécialisées ont lieu après accord des parents des enfants chez les praticiens de leurs choix (nous encourageons les parents à accompagner leurs enfants à ces consultations chaque fois qu'il le peuvent).

Il faut souligner que chaque fois qu'un soin est nécessaire, les parents de l'enfant sont informés et que les soins (en dehors des urgences) ne sont pas entrepris sans leur accord éclairé.

2) Les soins psychologiques :

Selon la section d'admission des enfants plusieurs types de soins et de suivis sont possibles.

A l'Institut Médico-Educatif, les suivis psychologiques et psychiatriques sont ponctuels, ils ont lieu le plus souvent avant la synthèse de l'enfant et l'établissement de son projet individualisé, ou en urgence du fait de difficultés particulières de l'enfant. Exceptionnellement, des suivis plus réguliers sont effectués pour des enfants en grande souffrance. Ces soins sont effectués par le Docteur RIVOIRE, le Docteur SERVILLAT et la psychologue attachée au service.

A l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique, les soins psychologiques et psychiatriques font partie intégrante du projet individualisé de tous les enfants accueillis, ces soins sont effectués par le Docteur Michel SERVILLAT, Médecin Psychiatre et Madame Pascale ROBBE-GRILLET, Psychologue Clinicienne, ce sont :

- des entretiens ponctuels :
 - * accueil des arrivants.
 - * observation pour établir un projet thérapeutique.
- des psychothérapies individuelles ou groupales, avec ou sans médiation.
 - des prises en charge en art thérapie.
 - des entretiens familiaux.
 - la préparation du jeune à une insertion professionnelle avec un atelier « Communication, présentation de soi », ou dans le cadre du Certificat de Formation Générale.

3) Les rééducations :

Les soins de rééducation sous la responsabilité des médecins sont possibles dans le cadre de l'Institut Pierre CHANAY, soit en interne, ce sont essentiellement des rééducations orthophoniques effectuées par Madame ESTIVAL (Orthophoniste), soit sur l'extérieur (psychomotricité, ergothérapie, kinésithérapie, orthodontie...), mais ces soins sont alors partiellement à la charge des familles.

4) Le service social :

Il assure un suivi de l'ensemble des situations sociales des enfants accueillis à l'Institut Pierre CHANAY. Madame Béatrice BILLON est à la disposition des équipes et des familles pour assurer l'ensemble des liens avec les services sociaux extérieurs, monter les dossiers nécessaires à l'orientation des enfants (dossiers CDES, dossiers COTOREP...) et veiller à ce que les prestations auxquelles les enfants et leurs familles ont droit soient effectivement perçues par les familles (AES).

L'assistante sociale travaille en lien direct avec les familles, à ce titre, elle peut être amenée à ce rendre au domicile des familles avec leur accord.

Enfin, on ne peut évoquer l'action du service médico-social au sein de l'Institut Pierre CHANAY sans parler du rôle important du travail auprès des professionnels qui s'occupent au quotidien de prendre soin des enfants. A ce titre, les professionnels du service médico-social (psychiatres, psychologues, assistante sociale) participent aux synthèses des enfants, animent des groupes d'échanges autour des pratiques éducatives, sont en permanence à la disposition de tous les professionnels de l'établissement pour les écouter et répondre à leurs questionnements sur les jeunes qu'ils accompagnent.

En conclusion, le service médico-social de l'Institut Pierre CHANAY se veut être un service ouvert aux autres services de l'établissement, ouvert sur l'extérieur en direction des professionnels et des familles et qui assure les soins médicaux, psychologiques, psychiatriques, rééducatifs en concertation permanente et avec l'accord éclairé des parents des enfants accueillis à l'Institut Pierre CHANAY. Les professionnels de l'ensemble du service médico-social sont particulièrement vigilants à respecter les règles de déontologie qui régissent leurs professions pour apporter aux enfants des soins de qualité dans le strict respect des cadres législatifs.

Charnay-lès-Mâcon, le 11 Décembre 2005.

Docteur Michel SERVILLAT.